



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 65960

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels du cinéma en raison de sa décision d'ouvrir le fonds de soutien au cinéma aux studios nord-américains. Alors que sur le territoire nord-américain, l'ensemble des films européens ne représentent qu'un peu plus de 1 % du marché, au moment où les États-Unis attaquent systématiquement la diversité culturelle à l'OMC et à l'UNESCO, cette décision réalisée sans objectifs définis et sans prendre en compte ce contexte menaçant pour l'Europe du cinéma est surprenante. Aussi il lui demande de l'informer des explications officielles de cette décision.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la question de l'ouverture du compte de soutien à la production de longs métrages aux sociétés extra-européennes et lui demande quelles sont les explications officielles de cette décision. Il convient tout d'abord de rappeler que les aides accordées par le Centre national de la cinématographie (CNC) aux secteurs de la distribution et de l'exploitation bénéficient déjà aux entreprises extra-européennes. Par ailleurs, les aides à la production étaient accordées à des entreprises extra-européennes jusqu'en 1992. La décision du CNC d'accorder son agrément à la société 2003 Productions pour le film de Jean-Pierre Jeunet, *Un long dimanche de fiançailles*, cette société pouvant relever d'un contrôle par capital d'une société américaine, a suscité de vives réactions parmi certains professionnels du cinéma et encouragé le ministre de la culture et de la communication à lancer une concertation sous l'égide du CNC pour déterminer s'il convenait d'ouvrir à nouveau le soutien à la production aux entreprises extra-européennes, leurs investissements en France étant susceptibles d'améliorer le financement du cinéma français. Une majorité des professionnels entendus à l'occasion de cette concertation s'étant prononcés en faveur de cette ouverture, le ministre a décidé qu'elle serait effective après que le CNC aurait défini les modalités de cette ouverture. Le ministre, a en particulier, précisé que cette ouverture ne se ferait qu'au bénéfice de l'emploi des artistes et techniciens français, et qu'elle viserait à améliorer le financement de films tournés uniquement en langue française. À cet effet, le CNC a confié à Mme Isabelle Lemesle, maître des requêtes au conseil d'État, une mission d'expertise dont elle devrait rendre les conclusions à la mi-juin.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65960

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5235

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6457